

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

La Grave et Villar D'Arène

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 24 MARS 2021

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Alain FAUST, Roland JACOB, Valérie BUCH, Elodie LEFEBVRE,
David LE GUEN (en visio)

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

FRAIS KILOMETRIQUES Agents en charge de la surveillance de la cantine scolaire

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil que certains agents occupent plusieurs postes au sein de la collectivité et que, dans ce cadre, ils utilisent leur véhicule personnel. Les membres du conseil actent le fait de leur attribuer une indemnité kilométrique mensuelle.

EMPLOIS ET EFFECTIF Mise à jour temps de travail

Il convient de modifier le tableau des emplois et effectifs en y intégrant la modification du temps de travail d'un agent du SIVOM qui passe ainsi de 29h00 à 35h00 hebdomadaires.
Cette modification étant supérieure à 10%, le comité technique sera saisi pour avis.

Il informe le Conseil que chaque année le SIVOM embauche un saisonnier l'été plusieurs mois en fonction du travail à réaliser au service technique. Le Conseil décide d'embaucher un saisonnier pour l'été 2021 au service technique pour un contrat de trois mois.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : Plafond annuel de prise en charge financière

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil que le règlement de formation en vigueur actuellement dans la collectivité est en court de refonte. Il intégrera un chapitre détaillé sur le Compte Personnel de Formation. Cependant, en attendant son entrée en vigueur et pour pouvoir répondre à d'éventuelles demandes des agents, Monsieur le Président propose, en complément de la délibération 6.2020 du 17/02/2020 en charge annuelle par la collectivité des frais relatifs à l'utilisation de leur CPF par les agents, de plafonner la prise en charge annuelle par la collectivité des frais relatifs à l'utilisation du CPF.
Il propose de fixer ce plafond à 900€/an.

Le Conseil Syndical donne son accord pour fixer à 900€/an l'enveloppe dédiée à la prise en charge des frais liée à l'utilisation du CPF par les agents.

MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE LOISIRS

Les élus souhaitent mettre en place un centre de loisirs pour cet été.
Un sondage va être envoyé aux parents avant décision définitive quant à la mise en place et au fonctionnement.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le RIFSEEP mis en place au sein de la collectivité en 2019 n'intégrait pas le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le décret 2020-181 du 27 février 2020 permet d'étendre le RIFSEEP à ce cadre d'emploi. Monsieur le Président propose d'intégrer les techniciens dans le RIFSEEP. Cette intégration entraîne automatiquement l'annulation des primes existantes. Accord des membres du conseil.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

Vu le compte de gestion rendu par M. Didier LAURENT, comptable public de Briançon.

Le Conseil émet un avis favorable sur le compte de gestion dressé par M. Didier LAURENT et que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le budget primitif 2020 du SIVOM, voté par le Conseil Syndical le 17 février 2020, les états préparatoire et les résultats d'exécution du budget 2020.

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2020.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

REPORTS :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 116 835,20€

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 33 896,58€

SOLDES D'EXÉCUTION :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de 257 713,47€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de 37 790,55€

RESTES A RÉALISER :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 374 696,31€

En recettes pour un montant de 223 919,00€

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 9 899,04€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

COMPTE 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 9 899,04€

LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 61 788,09€

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Le Président présente au Conseil Syndical le budget prévisionnel relatif au budget général de l'exercice 2021.

Le Conseil vote à l'unanimité de budget 2021.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		1 198 460,49€	RECETTES		1 198 460,49€
011 – Charges à caractère général			70848 – Rémunérations du personnel		503 156,60€
6042 – Achats de prestations de services	21 600,00€		74741 - Dotations		571 109,80€
60622 - Carburants	20 000,00€		Divers		124 194,09€
6067 – Fournitures scolaires	7 000,00€				
611 – Contrat de prestations de service	41 200,00€				
61551 – Matériel roulant	30 000,00€				
Divers	120 994,63€				
012 – Charges de personnel et frais assimilés					
6411 – Personnel titulaire	415 723,12€				
6413 – Personnel non titulaire	183 991,82€				
Divers	264 689,48€				
6... - Autres charges	93 261,44€				

INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME

18 – MATERIEL DIVERS					
DEPENSES			RECETTES		
2051 – Concessions et droits similaires (logiciels)	7 244,28€				0,00€

20 - VEHICULES					
DEPENSES			RECETTES		
2182 – Matériel roulant	146 282,16€		Subventions		36 000,00€
			Emprunt		13 584,21€

38 – GROUPE SCOLAIRE					
DEPENSES			RECETTES		
2313 - Constructions	35 645,86€		Subventions		15 140,00€

Pour information le budget est disponible et consultable au Sivom.

AFFAIRES DIVERSES

Néant.